

Vivre à Daverdisse

Daverdisse - Gembes - Haut-Fays - Porcheresse

Juillet
2019



Bulletin communal trimestriel

JACQUEMART

menuiserie

CHASSIS BOIS - ALU - PVC | PROTECTION COUPE-FEU
BARDAGE ET OSSATURES BOIS | PARQUET ESCALIER PORTES

ENTREPRISE DE MENUISERIE GÉNÉRALE DEPUIS 1889

EN 2019, LA MENUISERIE JACQUEMART FÊTE SES 130 ANS !

Fondée en 1889, la société Jacquemart est une entreprise familiale par excellence (5^e génération). Elle est le partenaire idéal pour tous vos travaux de menuiserie générale intérieure et extérieure. Soucieuse du travail bien fait, la menuiserie Jacquemart emploie un personnel dynamique et passionné qui fait de son activité un véritable art.

Allée des Marronniers, 80 - B-6929 DAVERDISSE
TÉL. 084/38 82 66
WWW.MENUISERIE-JACQUEMART.BE



Thierry TITEUX sprl
Infirmier indépendant

Soins à domicile 24h/24
Disponible 7j/7

rue de Dinant 7
5555 BIEVRE
Tél. 061 46 81 05
Gsm 0497 74 38 16




BUREAU LIBERT
ASSURANCES & BANQUE

Rue de la Libération, 64 - 6927 Tellin
Tel. 084 36 61 43 - Fax. 084 36 70 03
www.bureau-libert.be - FSMA 0139991A-cB
info@assurances-libert.be



DELVENNE Frères

Tailleur de pierre - Marbrier
Pierres - marbres - granits
pour le bâtiment - caveaux - monuments

Rue de Bouges 49
6927 RESTEIGNE
Tel : 084/38.84.00

<https://wallux.com/marbrerie-delvenne-tellin>

NOUVEAU

La cuisine
de
CHRISTOPHE




Maison Didier Marchal

- ALIMENTS BÉTAIL
- ENGRAIS
- QUINCAILLERIE
- FARINE PANIFIABLE
- PLANTES À REPIQUER
- HOBBY JARDIN
- CADERAUX DIVERS
- BONBONNE DE GAZ PRIMAGAZ



Avenue de France, 26
6852 MAISSIN
Tél./Fax. : 061/65 56 42
marchal.maissin@skynet.be

plats entièrement maison



Infos & réservations
Grand-Place 18, 6929 Haut-Fays
061/61.47.40 | lacusinedechristophe@hotmail.com
Ouverture: VEN soir, SAM soir, DIM midi



Sommaire

Edito	3
Programme de politique générale	3
Travaux	6
Les traditions	6
Goûter de l'extrascolaire pour les aînés	7
Concours Astrapi	7
Concert à Hotton	8
Bruxelles... ma belle	8
Noces d'or et de diamant	9
The Voice... Cabaret...	9
Les infos du Groupe IDELUX-AIVE	10
CPAS	10

Chers concitoyens,
 Avant l'arrivée des vacances, je regarde en arrière et je fais le bilan de mon début de mandat.
 Quel bonheur de vivre dans notre magnifique commune.
 Quelle joie de voir nos petits bouts amusés et motivés dans chacune des activités organisées dans nos villages.
 Quel bonheur de parler avec nos aînés qui participent aux activités intergénérationnelles.
 Quel rire au théâtre à Haut-Fays et Porcheresse.
 Merci à chacun d'entre vous de faire vivre notre commune.
 A présent, voici les vacances.
 Prenons le temps d'écouter, de regarder, de dormir, de voyager, de prendre du temps pour nos amis toutes ces petites choses qui nous paraissent une perte de temps mais qui s'avèrent fructueuses pour nos valeurs.
 Sur ce je souhaite à chacun d'entre vous des vacances ressourçantes et ensoleillées car ses effets bénéfiques se répercuteront toute l'année.

Patricia.

Programme de politique générale

Conformément à l'article L1123-27 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous soumettons à l'approbation du conseil le programme de politique générale de la commune de Daverdisse pour la législature 2019-2024.

Notre programme est une suite logique de notre campagne et du budget présenté lors de la séance du Conseil communal du mois de novembre. Comme déjà signalé, notre volonté est de continuer à être présent pour tous, disponibles et proactifs, de poursuivre les actions menées dans le cadre du PCDR, de la Convention des Maires, du GAL, de l'association de projet Ardenne Méridionale et du Contrat Rivière Lesse entre autres.

L'ensemble du programme ci-dessous, que nous avons commencé à mettre en œuvre dès le lendemain des élections, a pour but d'optimiser le fonctionnement de notre commune dans l'intérêt général de l'ensemble de ses habitants.

Un programme stratégique transversal, reprenant des objectifs stratégiques développés en objectifs opérationnels et ensuite en actions, sera présenté au Conseil communal avant septembre 2019. Le programme de politique générale ne peut être aussi exhaustif et reprend dans de grandes lignes les orientations pour la nouvelle législature.

1. ADMINISTRATION GENERALE ET COMMUNICATION.

Pour réaliser l'ensemble de ses missions et pour atteindre ses objectifs, la commune a besoin de moyens financiers, humains et matériels.

Face à la hauteur des tâches confiées aux communes, dans un environnement de mutation juridique permanente, il importe de maintenir le cadre de notre personnel pour répondre aux besoins qu'exige une gestion rationnelle des différents secteurs dans lesquels une commune exerce ses compétences. Une réflexion devra être menée dans le cadre de la consolidation des équipes en place. Le départ de certains agents devra être vu comme l'opportunité de revoir certains profils au vu des défis que la commune devra rencontrer aujourd'hui mais également demain.

Une attention toute particulière sera réservée pour

offrir des services de qualité et satisfaire les attentes de chacun. A ce titre, depuis ce mois de janvier, le service population est ouvert deux samedis matin par mois. Les dates d'ouverture au public pour l'année 2019 sont reprises sur le site internet.

Par ailleurs, une attention sera portée à la communication. L'utilisation de différents outils tels que le site internet, le bulletin communal, les valves communales et toutes-boîtes devra permettre une communication en temps réel efficace et proche.

Le Collège sera attentif à ce que le site internet soit mis à jour régulièrement, soit en interne soit par le recours à un prestataire extérieur. Une refonte de ce dernier pourrait être également envisagée, laquelle intégrerait un guichet électronique de documents administratifs. Cependant, le site internet devra rester fonctionnel et aisé d'utilisation tant pour le personnel communal afin qu'il puisse y ajouter les informations utiles sans devoir recourir à un service extérieur que pour les citoyens.

La collaboration devrait être poursuivie avec des services extérieurs en vue d'offrir un bulletin de qualité pertinent en minimisant l'intervention aux deniers communaux. L'administration sera le relais entre les associations et les services extérieurs pour la collecte des informations et annonces d'activités et le Collège communal.

2. SECURITE ET SALUBRITE.

2.1. Police.

L'ordonnance générale de police adoptée par le Conseil communal a été revue en 2014 afin d'en permettre une meilleure application. Cette dernière est reprise sur le site internet communal. Des articles seront diffusés par le biais du bulletin communal ou par un document « toute-boîte » afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tous dans le respect de chacun.

De plus, une communication vers les citoyens sera assurée afin d'expliquer le fonctionnement de la police et principalement de la police de proximité.

Les sanctions administratives communales ont été introduites dans la loi en 1999 afin de permettre aux communes de lutter contre certains comportements « inciviques » qui nuisent à la qualité de vie des

Programme de politique générale

habitants. Celles-ci ont été étendues à toutes les contraventions du Code pénal (titre X). Un protocole d'accord entre la Commune de Daverdisse et le Procureur du Roi a été adopté en ce sens. Le Collège communal sera attentif à son application.

Le vade-mecum d'organisation des événements a été revu par la Zone de Police suite à la loi du 2 octobre 2017. Il conviendra, afin que nul n'en ignore le contenu, d'assurer la diffusion de ce document important qui reprend en effet toutes les impositions dans le cadre de l'organisation des manifestations sur le territoire de la Commune. A ce titre, un courrier explicatif et un exemplaire du vade-mecum ont été adressés à toutes les associations organisatrices ou gestionnaires de salle afin de leur rappeler leurs obligations en la matière. En fonction de l'ampleur de la manifestation, l'autorité administrative se réserve le droit de provoquer une réunion préalable avec des services extérieurs au besoin.

Une sensibilisation sera par ailleurs menée au niveau des gîtes et plus particulièrement ceux de grande capacité afin de limiter autant que faire se peut les nuisances et petites incivilités afin qu'habitants et touristes vivent ensemble dans le respect de chacun.

Le Collège continuera à être attentif à l'aménagement de parkings lors des demandes de permis d'urbanisme et de renseignements urbanistiques pour la réhabilitation ou la création de nouveaux gîtes.

2.2. Mobilité.

Renforcer la sécurité des personnes à mobilité réduite ou faiblement protégées sur la voie publique reste une des priorités de notre programme. Cet aspect des choses de la vie quotidienne sera toujours présent dans la conception des différents travaux qui seront proposés au conseil communal dans le futur tant pour les voiries que pour les bâtiments. Chaque projet sera réfléchi dans le respect de chacun.

Le Collège communal aurait également à cœur de poursuivre les entretiens et réfections des voiries communales. Il sera attentif aux aménagements de sécurité routière en collaboration avec les services de la Direction générale des routes.

Le Collège sera particulièrement attentif à ce que les personnes à mobilité réduite et les usagers faibles en général puissent facilement et en toute sécurité circuler sur les trottoirs et ce, à tout moment. Une sensibilisation pourra être organisée en partenariat avec la Zone de Police.

La Commune poursuivra par ailleurs sa collaboration avec le TEC dans le cadre du proxibus. Les lignes régulières et le transport scolaire seront maintenus.

La Commune favorisera également autant que faire se peut les développements lents notamment avec la finalisation de la voie lente vers Bièvre, laquelle est partie intégrante d'un projet vélo-route transfrontalier dans le cadre du projet européen Interreg.

2.3. Salubrité.

L'amélioration de notre cadre de vie en général et la propreté de nos villages plus spécifiquement reposent non seulement sur les services communaux mais également sur tout un chacun.

Conjuguer les efforts des uns et des autres sera

un de nos objectifs au cours notamment de campagnes de sensibilisation qui seront menées conjointement avec l'éco-conseiller de l'AIVE Secteur Valorisation et Propreté affecté à notre zone.

En ce qui concerne le patrimoine bâti de nos villages, le conseil communal devra être attentif à faire respecter les prescriptions urbanistiques de la région afin de garantir la beauté de notre bâti architectural. Le règlement portant sur l'octroi de primes (énergies, maintien à domicile,...) sera conforté.

3. DEVELOPPEMENT DURABLE.

La Commune a adhéré à la Convention des Maires et est une des premières à s'être inscrite dans un Plan en faveur de l'Energie durable. Ce plan vise entre autre la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'APERe accompagne la Commune dans cette démarche. L'aide apportée consiste en un soutien méthodologique, technique et d'animation de l'APERe.

Par ailleurs, la Commune a souhaité mener un agenda 21 local conjointement au programme communal de développement rural et donc d'inscrire la réflexion du développement durable dans la conception et la mise en œuvre de celui-ci.

Le recours à l'énergie renouvelable sera encouragé. Les primes communales seront revues eu égard aux primes octroyées par la Région wallonne. Les primes communales pour les nouvelles constructions seront également revues au regard de la législation PEB.

La commune poursuivra l'audit énergétique de ses bâtiments. Un cadastre énergétique des bâtiments communaux sera mis en œuvre par l'administration. Celui-ci concernera dans un premier temps les écoles communales et la maison communale. Il sera par la suite étendu à l'ensemble du patrimoine immobilier communal.

Enfin, le Collège communal mènera une gestion de l'éclairage public cohérente avec les objectifs d'efficacité énergétique et les dernières connaissances en la matière. Elle sera continuellement évaluée et améliorée sur base d'indicateurs reconnus, notamment sur base de l'audit énergétique quinquennal.

Un ambitieux plan de remplacement des luminaires actuels par du LED sera phasé en partenariat avec ORES sur un horizon de 10 ans.

4. PATRIMOINE FORESTIER.

La forêt, source de revenu pour l'équilibre du budget communal, continuera à faire l'objet d'une attention toute particulière.

Le Collège veillera à ce que ce potentiel soit valorisé au mieux en collaboration avec le Département Nature et Forêt et avec tous les acteurs concernés (chasseurs, exploitants forestiers, promeneurs...). Le travail de reboisement, de dégageages, d'élagage et autres entretiens de nos forêts sera poursuivi en vue de garantir l'avenir de tous.

Des aménagements seront apportés aux voiries forestières en vue de faciliter l'exploitation des parcelles et de promouvoir l'attrait touristique de nos forêts.

Enfin, la gestion de la forêt se fera en synergie avec l'ensemble des acteurs en vue d'en assurer sa pérennité. La collaboration avec la Cellule d'Appui à la Petite Propriété Privée sera poursuivie. Cette cellule a été mise en place au sein de l'Office économique wallon du bois afin de

permettre aux propriétaires de petites parcelles forestières de mieux les connaître et les valoriser. Elle agit dans le respect des droits et libertés des propriétaires, en accord avec la politique forestière régionale et en partenariat avec les professionnels du secteur. Elle remet la gestion de la forêt au cœur des priorités et permet également aux différents acteurs de se rencontrer, d'échanger dans un souci de conservation du patrimoine forestier local.

5. ENVIRONNEMENT.

Les ressources naturelles ne sont pas inépuisables. Lors de cette législature, le Collège communal veillera à promouvoir la réutilisation de l'eau de pluie et ce notamment dans le cadre des investissements communaux.

Une attention particulière sera également réservée en matière d'assainissement des eaux usées que ce soit par l'aménagement de collecteurs ou d'autres travaux. Des contacts seront pris pour ce faire avec l'organisme d'assainissement mais également la société publique de gestion des eaux.

Par ailleurs, pour chaque investissement immobilier, une réflexion sera menée pour la promotion d'énergies renouvelables dans un souci économique ou exemplatif.

Des actions seront par ailleurs mises en place en faveur de la biodiversité. Le fauchage tardif sera poursuivi. La plantation de haies vives le long de voiries agricoles notamment sera encouragée.

Enfin une attention particulière sera portée sur la gestion des déchets. Une collecte des PMC sera mise en place en collaboration avec l'intercommunale en charge de la valorisation des déchets.

6. EDUCATION ET ENSEIGNEMENT.

L'école a un rôle fondamental à jouer dans l'éducation des jeunes qui seront les acteurs, les décideurs et les consommateurs de demain.

Le pouvoir organisateur a la volonté de maintenir un enseignement de qualité et s'engage à soutenir toutes les initiatives qui peuvent sensibiliser les enfants à un développement durable, c'est-à-dire qui prend en compte les générations futures, et à une consommation responsable.

Nous refusons que les enfants soient la cible de notre société de consommation.

L'école est aussi un lieu privilégié pour développer des actions de promotion de la santé (en matière d'alimentation, de sports...) pour énoncer et soutenir l'éducation au civisme, à la solidarité, au respect,....

Notre commune offre déjà un éventail impressionnant de services en matière d'enseignement et d'éducation. Notre volonté est bien entendu de maintenir l'ensemble des services et de les améliorer encore. Le kit de bienvenue offert aux enfants nouvellement inscrits dans nos écoles primaires sera maintenu.

Une collaboration avec des services extérieurs tels que les équipes mobiles de la Fédération Wallonie Bruxelles, l'Asbl AMO Chlorophylle, le PMS, sera assurée afin de renforcer le réseau de communication entre tous les acteurs, de garder une ligne de conduite commune à tous (enfants, enseignants, accueillants extrascolaires).

La bibliothèque communale notamment sera maintenue dans un souci d'apporter tant aux

habitants qu'aux écoles un service de qualité permanent. Un classement optimum des œuvres, un système d'échange avec la bibliothèque provinciale, une mise à jour régulière de livres proposés sont des thèmes à exploiter pour rentabiliser au plus ce service public. La collaboration entre la bibliothèque, l'Espace public numérique, les écoles et le service extrascolaire, notamment dans le cadre de stages, plaines et animations du mercredi, sera répétée.

La prime pour les étudiants fréquentant l'enseignement secondaire ou supérieur sera pérennisée.

7. CULTURE – SPORTS – LOISIRS.

7.1. Culture.

Le domaine de la culture doit être rendu accessible à toutes les catégories de personnes. La collaboration avec la Maison de la Culture Famenne-Ardenne sera poursuivie.

Les associations qui œuvrent dans ce domaine et qui organisent des activités impliquant les habitants ainsi que celles qui assurent la promotion de notre patrimoine seront soutenues soit financièrement soit matériellement.

La Commission locale de développement rural en collaboration avec la Fondation rurale de Wallonie a réalisé l'inventaire du petit patrimoine sur l'ensemble du territoire communal. Le projet consiste à sauvegarder, restaurer, entretenir et mettre en valeur ce petit patrimoine local, lequel consiste souvent à la première étape de l'ouverture à la culture.

La culture est un domaine vaste et varié. Comme déjà fait mention plus haut dans cette note, la forêt revêt une importance primordiale pour notre commune. Afin d'en faire comprendre l'importance, un parcours didactique, basé sur la gestion durable de la forêt, sera réalisé en partenariat avec le Département Nature et Forêts. Ce projet de circuit sera situé uniquement sur chemin existant et totalement en forêt publique, au niveau du Ry de Bissus et alentours. De petits supports didactiques seront apposés à des endroits où une sylviculture spécifique a été réalisée. Ce circuit permettrait de présenter à différents publics la gestion forestière menée sur notre commune.

7.2. Sports.

Soutenir la pratique du sport via les clubs existants sur notre territoire constitue une priorité. La commune doit orienter sa politique pour que les installations existantes puissent offrir, en toute sécurité, la possibilité à la jeunesse de s'exprimer en ce domaine. Notre souci sera de veiller à la pérennité du patrimoine vu les travaux importants réalisés sous la précédente législature.

Le Collège communal aura également à cœur de soutenir les différentes associations proposant aux habitants des activités sportives notamment en maintenant les subsides annuels.

7.3. Loisirs.

Une plaine de jeux a été réalisée dans chaque village de l'entité. Un entretien régulier et une mise en conformité suite au contrôle périodique continueront à leur être assurés par le personnel communal pour garantir, autant que faire se peut, leur viabilité et leur fonctionnement.

Il entre aussi dans les intentions du collège communal de soutenir les maisons de village dans chacune des entités de la commune, notamment par un entretien et un contrôle régulier des bâtiments mais également par le maintien des subsides.

L'aménagement de la maison de village de Gembes semble en bonne voie. Ce dossier a reçu un premier avis favorable du pouvoir subsidiant et le permis d'urbanisme a été octroyé à la Commune par le Fonctionnaire délégué en date

du 29 novembre 2018. Le Conseil communal devrait se prononcer lors du premier semestre de 2019 sur le cahier des charges.

La réhabilitation de l'ancien presbytère de Haut-Fays en maison des associations devrait être un projet que se verra concrétiser pendant la législature 2019-2024. Avec la maison de village et l'église, ce bâtiment forme un ensemble d'équipements situés en plein cœur du village de Haut-Fays. Il constitue donc un élément polarisateur à l'échelle du village mais également au niveau communal. Des rencontres et une visite sur place ont été organisées sous l'ancienne législature avec l'auteur de projet. Ce projet sera étudié en ayant déjà une réflexion sur le futur aménagement de la salle St Remacle en maison de village.

Au-delà des constructions proprement dites, une évaluation du contrat de gestion des salles sera opérée. Sur base de celle-ci, le contrat de gestion pourrait être revu et adapté. La volonté communale reste cependant que ce dernier soit identique pour chaque salle communale en vue d'en faciliter la gestion et l'organisation.

8. LOGEMENT.

La politique du logement doit s'inscrire dans le long terme. Elle poursuit, développe ou réoriente la politique menée antérieurement, de manière à anticiper les décennies à venir.

Maintenir les jeunes dans nos villages ou favoriser leur installation sur le territoire communal requiert une disponibilité de logements au niveau du parc immobilier acquisitif ou locatif.

L'attractivité conditionnera leur installation et notamment la présence de service et d'infrastructure, les moyens de déplacements, les écoles, les activités culturelles, sportives et associatives, le cadre de vie. Il appartiendra donc au Conseil communal à prêter une attention particulière aux politiques menées au niveau régional et plus particulièrement au schéma de développement du territoire de la Wallonie en vue de sauvegarder la spécificité rurale et son attrait.

Le maintien de certains logements inoccupés conduit immanquablement à leur dégradation, parfois jusqu'à un état avéré d'insalubrité. Il appartiendra au Conseil communal d'adopter les mesures réglementaires en vue d'une part de réduire ce nombre de logements improductifs et d'autre part de soutenir les propriétaires dans la rénovation et la gestion de leur patrimoine.

Par ailleurs, la population sera sensibilisée et informée par le service logement communal des objectifs menés ainsi que sur les modalités pratiques et concrètes des mesures mises en œuvre par le bulletin communal, le site internet ou la distribution d'un document « toute-boîte ».

9. CIVILITE ET CITOYENNETE.

Vu l'augmentation régulière du coût de délivrance des cartes d'identité, le Collège communal aura à cœur de maintenir la délivrance gratuite des cartes d'identité aux enfants jusqu'à l'âge de 12 ans inclus.

Parallèlement, dès lors qu'il est très difficilement envisageable pour nos concitoyens de recourir au transport en commun pour se rendre au travail vu le peu de service, la délivrance gratuite d'un premier permis de conduire sera maintenue.

Par ailleurs, une attention toute particulière sera réservée pour réduire l'isolement des seniors. Des actions en ce sens seront menées par le CPAS. La politique des aînés (hors primes) lui étant déléguée.

La Coordinatrice extrascolaire accompagnée des enfants qui le souhaitent perpétuera la visite des seniors en décembre. Ce moment de partage de vie et d'expérience est un moment privilégié tant pour les aînés que pour les jeunes.

Enfin, une réflexion sera menée afin de limiter l'isolement des seniors et un règlement de prime (audio-visuelle, connectivité,...) permettant de rester en contact avec la société (par le réseau

internet, par la presse quotidienne,...) sera proposé au Conseil communal.

La Commune poursuivra par ailleurs sa collaboration avec les services provinciaux.

10. ECONOMIE.

Le Collège communal a à cœur de poursuivre le partenariat initié avec les autres communes de la Haute-Lesse dans le cadre de la zone d'activité économique pluricommunale.

Il a par ailleurs la volonté de soutenir les entreprises en place et de les maintenir autant que faire se peut au sein de notre commune.

Une réflexion devra être menée en partenariat avec Idelux et le secteur privé en vue de maintenir et de soutenir les commerces de proximité.

Par ailleurs, les capacités d'hébergement (hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, secondes résidences, etc.) sont en fait une des potentialités que nous pouvons offrir. Les restaurants de qualité faut-il le rappeler, sont aussi un atout d'efficacité. Notre patrimoine naturel constitue également un des éléments essentiels, si pas le principal, en ce domaine.

Le tourisme est un formidable facteur de développement économique, mais pas à n'importe quel prix. Notre volonté n'est pas de susciter un tourisme de masse mais bien de faire découvrir toutes nos richesses naturelles et patrimoniales au travers d'un tourisme diffus.

Notre niveau de taxation restera parmi les plus faibles du pays. De nouvelles taxes ne devraient pas être développées, sauf obligation d'une autorité supérieure.

11. FINANCES COMMUNALES.

Au cours des six prochaines années il sera très important de gérer convenablement et positivement les finances communales. Nous voulons des finances saines, pas de dépenses de prestige.

Nous continuerons à solliciter les subsides partout où nous le pourrons : Etat, Région, Fonds Européens....

Des choix s'imposeront, ils seront guidés par le souci de l'économie, de la sagesse et de l'intérêt général.

12. INVESTISSEMENTS.

Rappelons les travaux déjà décidés, la plupart non encore cités dans le présent programme, et que le collège communal va mener à bien :

- la finalisation de la voie lente entre Gembes et Graide Station
- les travaux d'aménagement du cœur de Porcheresse
- la poursuite de l'aménagement du cœur de Daverdisse
- le plan d'investissement communal (voiries, murs, ...)
- l'aménagement d'un préau à l'école de Gembes

De plus, divers travaux devraient faire l'objet de nouvelles études afin d'assurer leur réalisation dans les toutes prochaines années.

Epinglons notamment :

- L'aménagement du hall de voirie à Haut-Fays
- L'entretien extraordinaire de voiries forestières
- Divers aménagements de sécurité

Le Collège communal aura également à cœur de poursuivre les travaux inscrits dans le Programme Communal de Développement Rural en partenariat avec la Fondation Rurale de Wallonie mais également dans le cadre du GAL.

Pour le Collège,
Maxime

Travaux

TRAVAUX REALISES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL

Vous trouverez ci-dessous la liste des principaux travaux réalisés en février – mars et avril, ceci en plus des travaux récurrents tel le nettoyage des avaloirs, les enterrements, les poubelles publiques, l'entretien de l'outillage, les relevés de compteurs, le transport du matériel pour les événements sur la commune.

Février

- réparation de clôtures de protection à Picheron
- derniers salages des routes
- nettoyage (arbres, haies) du terrain à l'arrière de la maison de village de Gembes et pose d'une nouvelle clôture de limitation de terrain
- diverses réparations de plâtre à la maison de village de Porcheresse
- élagage aux Scottons et à Porcheresse
- nettoyage des routes suite aux grands vents (branches)
- remise en ordre des logements dans l'ancien presbytère de Gembes en vue de la remise en location
- abattage de scolytés
- réalisation de cloisonnement avec le DNF
- nettoyage d'accotements rue du Pont Gahy
- marquage de parts de bois
- dégagement d'arbustes ou de branches envahissant la chaussée à Sclassin et aux Draudages
- empiérement chemin forestier à Proigy

Mars

- nettoyage de l'ancien site des skis à Haut-Fays et plantations d'arbustes fruitiers
- nettoyage du site de la pompe à eau à Porcheresse
- abattage de scolytés et de chablis
- nettoyage autour de l'église de Daverdisse
- diverses réparations de tarmac
- élagage aux Fonds des Sartais
- marquage des parts de bois
- nettoyage des passages d'eau
- pose d'un nouveau ralentisseur à Porcheresse
- plantation de semis naturels de mélèzes

Avril

- pose de filets d'eau rue Par delà l'eau à Gembes
- installation de nouvelles clôtures de protection
- marquage des parts de bois
- nettoyage des cimetières
- plantation à Tringlanfontaine
- premières tontes
- ramassage des déchets le long des voiries avec les étudiants
- dépressage à Tringlanfontaine
- nettoyage et empiérement près du Pont de Fays
- réparation de la passerelle au Pont de Fays
- élargissement de l'accès au nouveau quai forestier aux Francs Quartiers + empiérement
- façonnage de piquets



Daverdisse rime avec... respect des traditions

Comme chaque année, chaque village a marqué à sa manière les traditions :

Porcheresse et la galette des rois

Daverdisse et son char pour le carnaval à Wellin



Haut-Fays et Gembes pour leur grand feu



Le bal des enfants



Gouter de l'extrascolaire pour les aînés

Cet après-midi a été mémorable pour les enfants et leurs aînés. Les sourires sur leurs visages faisaient vraiment plaisir à voir.

Merci à Lora et aux enfants.



Bravo pour le concours Astrapi



Les élèves de 4e et 5e primaire de l'école de Gembes ont participé au concours Astrapi qui consistait à inventer un journal.

Ils ont obtenu une excellente 20e place sur 800.

Grace à cela, ils ont emporté des jeux et de nombreux livres qui agrémenteront la bibliothèque de l'école.

De plus, une journée était organisée au Préhistomuseum où ils se sont glissés dans la peau d'un homme préhistorique.

Félicitations à tous ces journalistes en herbe !



Concert à Hotton

Ce 15 mars 2019, les enfants de 5e et 6e primaire de Haut-Fays ont participé à un concert à Hotton.

Ces derniers, durant le trimestre, ont mis en œuvre leurs talents de parolier. Ils ont été accompagnés par un membre du groupe Cré Tonnerre. Leur texte sur la nature est juste magnifique. Bravo à eux et félicitations.

**Tous les matins je suis comblé
Quand je vois le soleil se lever
Sur les belles fleurs pleines de couleurs
Qui sont enrobées de bonheur**

**Je pars découvrir la forêt
Je mange des baies et des fruits frais
Je vois un petit nid d'oiseau
A côté d'un grand ruisseau.**

**La nature est belle, elle me donne des ailes
Faut en profiter pour s'amuser...**



Bruxelles... ma belle

Pourquoi partir bien loin quand il y a des merveilles à voir près de chez nous ?

Les élèves de l'école de Gembes se sont rendus à Bruxelles notre belle capitale.

Ils ont pu admirer et visiter l'Atomium fleurons de l'expo 58 ainsi que Mini-Europe.

La journée s'est terminée par un bon morceau de chocolat dégusté au musée du chocolat.

Un très bon souvenir dans la tête de nos enfants.

Merci aux enseignantes.



Noces d'or et de diamant

« Je ne veux que vous pour toujours... des jours, des années, des éternités. » Franz Schubert
Nous avons eu le plaisir de fêter :

NOCES D'OR

Le 21/02/2019
Madame D'Haese Andréa
et Monsieur De Wolf Felix



Le 17/04/2019
Madame Nolleaux Béatrice
et Monsieur Duvivier Bernard

NOCES DE DIAMANT

Le 04/04/2019
Madame Fays Madeleine
et Monsieur Buchet Julo



Le 11/04/2019
Madame Wilvers Clotilde
et Monsieur Hubert Hilaire



Le 08/05/2019
Madame Alen Micheline et Monsieur Pirlot Léon



The Voice... Cabaret...

Un pur moment de bonheur en ce début d'avril 2019.

Les enfants de l'école communale de Haut-Fays nous ont présenté leur cabaret. Celui-ci était le projet de l'école.

En première partie les maternels nous ont émerveillés par leurs chants, leurs masques. Une véritable bouée de bonheur d'admirer ses enfants radieux dans leur rôle.

La deuxième partie a été de la même intensité : des élèves motivés, joyeux et heureux de participer à un tel spectacle de qualité.

Les candidats de The Voice peuvent bien se tenir car la relève est assurée.

Bravo aux élèves et à tous les enseignants.



TOURISME

Ardenne Cyclo, un projet qui va ravir les cyclistes



Le tourisme à vélo connaît un essor exceptionnel en Europe depuis plusieurs années. Si vous aussi vous aimez vous balader en vélo, sachez que d'ici 2022, un tout nouveau projet verra le jour : Ardenne Cyclo.

Ardenne Cyclo vise la création de deux véloroutes touristiques transfrontalières à travers l'Ardenne et connectées à deux grands itinéraires européens - l'EuroVelo 5 et la Meuse à vélo - via l'aménagement de 9 sections ou points noirs et le balisage de 280 km d'itinéraires.

Ce projet qui regroupe 28 partenaires wallons et français, est soutenu par le programme européen Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen et piloté par IDELUX Projets publics.



>>> Plus d'infos sur <http://interreg.visitardenne.com/index.php/fr/>

EAU

Savez-vous que les eaux pluviales n'ont pas leur place dans les égouts ?

Pourquoi ? nous direz-vous ! Parce que ce sont des eaux « claires », propres, qui n'ont pas besoin d'être traitées. Mais surtout, parce qu'elles encombrant le réseau et diluent les eaux usées... Résultats, lors de grosses averses, il y a subitement une énorme quantité d'eau qui arrive dans les égouts. On assiste alors à des débordements de rivières, dans les rues, à des remontées dans les habitations... et à une diminution de l'efficacité des stations d'épuration.

Que faire ? Les eaux de pluie doivent être gérées « à la parcelle », c'est-à-dire sur votre propriété. Depuis le 1er janvier 2017, c'est même devenu une obligation ! Et comment faire ?

ÉVITEZ D'IMPERMÉABILISER LES ALLÉES, PARKINGS ET TERRASSES

Choisissez des revêtements perméables comme des « dalles gazon » ou des gravillons. Ainsi, l'eau de pluie s'infiltrera dans le sol au lieu de ruisseler.

CRÉEZ UN JARDIN DE PLUIE

Il s'agit d'une cuvette peu profonde aménagée de plantes. Son rôle est de retenir l'eau de ruissellement jusqu'à son infiltration complète dans le sol.



CRÉEZ UN TOIT VÉGÉTALISÉ

Il jouera un rôle d'éponge en absorbant une partie des eaux de pluie.

PLACEZ UNE CITERNE À EAU DE PLUIE

Il en existe 3 types :

- la citerne de rétention retient les eaux en cas de fortes pluies pour les évacuer ensuite à « débit régulé » ;
- la citerne de récupération permet de réutiliser l'eau stockée pour la maison et le jardin, mais ne retient pas les eaux ;
- la citerne double fonction qui allie les 2 fonctions des 2 précédentes : réutilisation et rétention.

ÉVACUEZ LES EAUX DE PLUIE

Si le sol le permet, installez des drains de dispersion qui permettront d'infiltrer les eaux de pluie. Le « puits d'infiltration », autre possibilité, est un dispositif de plusieurs mètres de profondeur à travers lequel les eaux de pluies percolent avant de s'infiltrer dans le sous-sol. À noter que le puits d'infiltration est interdit dans les zones de protection de captage.

S'il n'est pas possible d'infiltrer les eaux de pluie sur place, vous pouvez envisager de les évacuer :

- soit via les rigoles, fossés ou canalisations destinées aux eaux pluviales, appelées « voies artificielles d'écoulement » ;
- soit via un cours d'eau.

Et seulement si rien de tout cela n'est possible, vous pourrez raccorder vos eaux de pluie à l'égout.

Sachez toutefois que, dans ces 3 derniers cas, il est impératif de demander une autorisation de raccordement au gestionnaire de la canalisation ou du cours d'eau, et que ce gestionnaire va probablement conditionner ce raccordement à des aménagements favorisant la rétention « à la parcelle ».

Envie d'en savoir plus ? L'AIVE a développé des capsules web « Les eaux pluviales » ainsi qu'une brochure « Bons plans pour les eaux de pluie ».

>>> À découvrir sur www.idelux-aive.be > Eau

DÉCHETS

Recyclage : le tri des encombrants va encore s'améliorer !

Dès ce mois d'avril, de nouvelles consignes de tri seront d'application dans les recyparcs de l'AIVE, et ce, tant pour les ménages que pour les professionnels. L'objectif de ces nouvelles règles est d'améliorer le recyclage de nos déchets et de réduire les problèmes techniques de filières de valorisation.

FENÊTRES ET PORTES VITRÉES : IL FAUDRA DORÉNAVANT SÉPARER

Concrètement, il conviendra dorénavant de séparer la vitre de son châssis, avant d'arriver sur le recyparc. Ainsi, chaque composant pourra être trié et déposé dans la filière adéquate pour être recyclé ou valorisé :

- vitres > conteneur « Verre plat » ;
- châssis en bois > conteneur « Bois » ;
- châssis métallique > conteneur « Métaux » ;
- châssis PVC ou mixte > conteneur « Encombrant ».

DÉCHETS ENROULABLES : À METTRE À PART

Le second changement concerne les déchets dits « enroulables » comme les élingues, tuyaux, cordes, feuilards, filets... L'objectif est ici de réduire les problèmes techniques des filières de valorisation. Pour cela, il faudra trier les enroulables selon leur composition et les déposer dans la filière adéquate :

- les élingues, tuyaux, cordes, feuilards... en plastique > big bag « enroulables » ;
- les élingues, feuilards, câbles électriques... métalliques > conteneur « métaux ».

À noter encore que deux collectes spécifiques VHS, cassettes audio et autres bandes magnétiques seront aussi organisées du 15 au 30 juin et du 15 au 30 octobre. Pour optimiser le recyclage, les cassettes et leurs boîtiers devront être séparés et déposés dans leurs bacs respectifs.

En cas de doute sur une consignes de tri, n'hésitez pas à questionner votre préposé ou à vérifier via le guide pratique du tri des déchets disponible sur www.idelux-aive.be.

Réemploi : collecte de vélos en bon état

Grâce à vos dons, certaines écoles mettent en place des activités VTT ou run & bike ; des CPAS offrent des vélos d'occasion à leurs bénéficiaires ; les ateliers vélos développent leurs activités... Quels vélos ? Qu'importe, pour peu qu'ils soient en bon état : des vélos d'enfants, VTT, vélos de ville...



>>> Plus d'infos sur www.idelux-aive.be > Déchets > Trier les déchets

ENTREPRISE

Le hall relais, la solution idéale pour lancer votre business



Vous cherchez un lieu pour développer votre activité ?

IDELUX propose aux entreprises des bâtiments disponibles à la location, une quarantaine, aux quatre coins de la province. Ceux-ci sont destinés aux entreprises qui souhaitent se lancer ou encore qui veulent tester un nouveau marché. Ils sont mis à disposition pour une période déterminée.

Ces bâtiments sont parfaitement équipés d'un espace administratif (bureau, salle de réunion, sanitaire, kitchenette...) et d'un hall allant de 200 m² à 650 m². Certains halls comme sur le parc Ardenne Logistics répondent aux besoins des logisticiens (surface de 1 000 à 1 500 m², hauteur de 7 mètres, aires de manœuvres avec séparateurs d'hydrocarbure, parking poids lourds...).

En général, un hall relais se situe sur un parc d'activités économiques, ce qui vous permet aussi de nouer des relations avec vos voisins et, pourquoi pas, de faire du business avec eux.

D'autres halls seront construits dans les années à venir à Arlon, Aubange, Florenville, Léglise, Libin, Marche-en-Famenne et Saint-Hubert.

Intéressé ? Contactez-nous !

>>> Plus d'infos sur www.idelux-aive.be > Pour l'entreprise et <https://blog.investinluxembourg.be/immobilier-province-luxembourg-halls-logistiques>



CPAS



Ce 19 février 2019 Monsieur Arnaud Dermagne a pris les rennes du CPAS de Daverdisse en tant que directeur général. Un énorme merci à Angélique Labbé pour son remplacement dynamique et efficace.



Dr Christophe Fortuné
Vétérinaire agréé



Animaux de rente - Animaux de compagnie
Chevaux

0479 44 63 10

Rue de Gedinne 43 à Haut-Fays

Cabriole
chaussures

Tél. 061 58 99 09

Nettoyage à sec

17, Rue de Charleville
5575 GEDINNE

WWW.WALLUX.COM/CHAUSSURES-CABRIOLE-GEDINNE



Outils Gruslin sprl
Matériels - Outils de jardin
et Forestiers - Remorques

Rue de la Libération, 260 - 6927 TELLIN
Tél. 084 36 63 77 - Fax 084 36 69 77
juliengruslin@skynet.be

CENTRE ESSO ARDENNES-CONDROZ
Ets WARIN S.A.

Une chaleur d'avance!

Depuis plus de 75 ans

Graide: 061/51.10.26
www.warin-mazout.be

autoselux
votre spécialiste automobile

rue de Rochefort, 64a
6927 Tellin 084/223.123

www.autoselux.be



Regifo
Edition

Ce bulletin est réalisé par
la sprl REGIFO Edition
rue St Roch 59 - Fosses-la-Ville
T. 071/74 01 37 • F. 071/71 15 76

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous !

info@regifo.be - www.regifo.be

Votre conseiller en communication,
Mr Roland CROSSET
se fera un plaisir de vous rencontrer.
087/26 78 86